

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON
« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU DIRECTEUR

N° A2025- 42	Délégation du Directeur de la Régie à Madame Elodie Renouf pour la signature des bons de commande et marchés subséquents
--------------	--

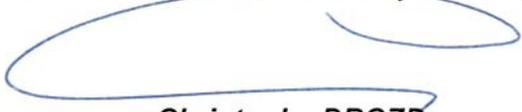
- Vu** l'article R2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
Vu l'article 8.2 des statuts d'Eau du Grand Lyon - la Régie indiquant les fonctions du directeur
Vu l'arrêté A2023-1 du 9 janvier 2023 portant délégations de signature du Directeur de la Régie aux agents d'Eau du Grand Lyon - la Régie - Cas des bons de commande, modifié par arrêtés A2023-16 du 2 mai 2023 et A2023-19 du 27 juillet 2023 ;

ARRETE

- Article 1** L'arrêté A2023-19 du 27 juillet 2023 est annulé.
- Article 2** Délégation est donnée à Madame Elodie Renouf, responsable de l'unité Préservation de la ressource au sein de la Direction des patrimoines, pour la signature des bons de commande et marchés subséquents d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes sur son périmètre.

Villeurbanne, le 17 JAN. 2025

Le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie


Christophe DROZD

Exemplaire conservé par les services de la Régie

Notifié le 17/02/25

Nom de l'agent : Elodie Renouf



Signature de l'agent